

## **Conseil Municipal du 3 février 2017**

Convocation du 27 janvier 2017

**Présents** : M. Moutarlier Jean-Paul, Maire – M. Huguenin Alain – Mme Walter Mariette - Mme Fremy Maria - M. Estavoyer Paul–Luc, Adjoints – M. Brun Alain - M. Fricker Didier - Mme Molinari Lucile, Mme Noël Audrey, Mme Ochem Aurélie, M. Ritter Thierry, Mme Wirz Catherine, Conseillers Municipaux.

Mme Francine Communod (présente à partir du point n°4)

### **Absents excusés** :

Mme Francine Communod (absente jusqu'au point n°3 inclus)

M. Pacaud Pierre, pouvoir à Mme Maria Fremy,

M. Groetz Alexandre, pouvoir à M. Alain Brun.

### **Absents** :

M. Badiqué Sylvain,

Mme Lechguer Najat.

### **1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance**

**Mme Walter Mariette est nommée secrétaire de séance.**

### **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2016**

**M Huguenin Alain demande une modification du PV comme suit : il précise qu'il a indiqué, lors de précédente séance, que l'escompte pouvait être appliqué si les acheteurs payent comptant (vente >ou = à 3000 € ) ■ ajoute qu'une vente récemment a fait l'objet d'un escompte car elle entrainait dans ce cadre. Il indique que le Conseil municipal a la possibilité de refuser l'application de ces escomptes en délibérant.**

### **3) Indemnités du Maire et des adjoints**

Par délibérations en date du 11 avril 2014 puis du 24 mars 2016, le Conseil municipal de Chèvremont a fixé les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Il est proposé de revaloriser ces indemnités comme suit :

Nom	Fonction	Délégation	Situation actuelle	Nouvelle proposition	
			% de l'indice brut 1015	% de l'indice brut 1015 au 01/07/16	Montant annuel
Jean-Paul MOUTARLIER	Maire		38 %	39 %	17 897.58 €
Alain HUGUENIN	1 <sup>er</sup> adjoint	Officier d'Etat civil – actes administratifs et comptables - affaires scolaires, périscolaires et sportives	11 %	12 %	5 506.95 €
Mariette WALTER	2 <sup>eme</sup> adjoint	Officier d'Etat civil – Animation, culture et centre de loisirs	8 %	9 %	4 130.21 €
Pierre PACAUD	3 <sup>eme</sup> adjoint	Officier d'Etat civil – travaux, bâtiments, voirie et sécurité routière	8 %	9 %	4 130.21 €
Maria FREMY	4 <sup>eme</sup> adjoint	Officier d'Etat civil – Action sociale, personnes âgées et petite enfance	8 %	9 %	4 130.21 €
Paul-Luc ESTAVOYER	5 <sup>eme</sup> adjoint	Officier d'Etat civil – Communication et information	8 %	9 %	4 130.21 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

**Mme Communod Francine entre en séance à 20H30.**

#### **4) Médecine professionnelle et préventive**

La Commune adhère au service de médecine préventive et professionnelle créé par le centre de gestion de la FPT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Centre de gestion nous a fait savoir, début janvier, que le marché de prestations médicales qu'il a passé avec l'association « Agir ensemble pour notre santé » et le « Service de Santé au travail des Trois chênes » s'achève définitivement au 31 décembre 2016 et que le conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler ce marché et de rendre la compétence médecine professionnelle aux communes adhérentes.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul interlocuteur local susceptible de délivrer la prestation attendue : le service de Santé au travail Nord Franche-Comté.

L'adhésion directe à ce service requiert une délibération du Conseil municipal.

Le coût de l'adhésion pour 2017 est de 92.40 € HT, soit 110.88 € TTC par an et par agent, quel que soit le nombre de visites réalisées.

Cette démarche devrait permettre de tenir les coûts de médecine à un niveau acceptable, même si elle représente une augmentation au total de près de 40 % par rapport au coût 2016.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette adhésion et autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents y afférent.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

### 5) Vente d'un véhicule communal

Il est envisagé de remplacer un des véhicules communaux (FIAT ducato) utilisé par le personnel des ateliers municipaux.

En effet, compte tenu de l'état de dégradation de ce véhicule, des crédits avaient été inscrits au budget communal 2016 pour l'acquisition d'un véhicule de remplacement (20 000 €), l'idée étant d' « aller jusqu'au bout » avec le véhicule actuel.

Aujourd'hui, ce véhicule nécessite des réparations assez importantes pour obtenir la validation de son contrôle technique. En l'absence d'une telle validation, la vente de ce bien ne pourrait que se faire que « pour pièces ».

Dans le cadre de la recherche du véhicule de remplacement, des marchands consultés proposent une reprise de ce véhicule à un prix de 1 200 €.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser :

- la vente du véhicule Fiat Ducato et les modalités de cette dernière,
- Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

### 6) Programme des travaux forestiers 2017

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir le programme-devis de travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2017. Ce programme-devis concerne les parcelles 13, 14, 16, 19, 20, 22, 24, 25, 28 et 31 pour un coût total estimé de 5 349.80 € HT soit 5 884.78 € TTC qui se décompose comme suit :

Travaux d'investissement : 4 602.20 € HT soit 5062.42 € TTC

Travaux d'entretien : 747.60 € HT soit 822.36 € TTC

A noter que le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2017 est le suivant :

Actions	Parcelles	Quantité	Coût HT
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée	13r	1.3 ha	369.20 €
Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements	19 20 22 24 25 28 31	4.25 ha	4 233.00 €

<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE</b>			
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture	14 16	1.20 km	747.60 €

Le conseil municipal doit délibérer sur ce programme et son coût.

**Proposition accepté à l'unanimité.**

**7) Opération Chougalante : convention avec la MIFE pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux**

Des clauses d'insertion ont été intégrées aux marchés de travaux de l'opération de restructuration de la salle « La Chougalante ». Les entreprises retenues s'engagent ainsi à réaliser un certain nombre d'« heures d'insertion ». Tous les lots sont concernés (à l'exception du lot serrurerie).

Pour optimiser l'application de cette clause de promotion de l'emploi, il est proposé de confier à la MIFE, au travers du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), l'assistance auprès des entreprises et le suivi de leurs propositions (mission de maîtrise d'œuvre sociale). Cette mission est financièrement prise en charge par la PLIE qui mobilise des fonds sociaux européens.

A cette fin, une convention de partenariat doit être établie entre la Commune et la MIFE.

Le conseil municipal doit délibérer sur cette proposition et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

**8) Opération Chougalante : plan de financement (cf. document ci-joint).**

**Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du plan de financement de la Chougalante.**

**9) Demande de subvention DETR 2017 (travaux école et centre culturel)**

Chaque année, la Commune a la possibilité de présenter une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), selon des catégories d'opérations prioritaires définies annuellement par la Commission d'élus compétente en la matière.

Pour l'une des catégories retenue en 2017, le « développement social, maintien des services publics en milieu rural et services à la personne), il est possible d'obtenir une aide à la réhabilitation de bâtiments scolaires (dont transition énergétique).

Il est donc envisagé de solliciter une subvention, dans ce cadre, pour les travaux d'économie d'énergie de l'école et du centre culturel sur lesquels le Conseil municipal avait délibéré le 30 septembre 2016 et dont le coût était évalué à 120 000 €, dont 70 000 € à inscrire en 2017, et 50 000 € en 2018, en fonction des résultats de l'audit énergétique en cours de finalisation.

Ainsi, le plan de financement de cette opération sera le suivant :

<u>Dépenses</u>	<i>H.T.</i>
Travaux d'économie d'énergie	120 000.00 €
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>120 000.00 €</b>

<u>Recettes</u>	
Subventions sollicitées :	
Conseil Départemental (sollicité uniquement pour la tranche 2017)	28 000.00 €
Subvention au titre de la réserve parl. (sollicité uniquement pour la tranche 2017)	14 000.00 €
DETR 2017 (40%)	48 000.00 €
Fonds propres ou emprunt	30 000.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>120 000.00 €</b>

Il est envisagé de réaliser cette opération au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Il vous est demandé d'adopter ce projet, d'accepter de solliciter une aide financière au titre de la DETR, d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

#### **10) Demande de subvention amendes de police 2017**

Comme chaque année, le Conseil départemental recense les listes des projets neufs relatifs à la sécurité routière et/ou aux transports en commun susceptibles d'être subventionnés au titre des amendes de police (répartition 2017). Cette année, il est proposé de demander des subventions pour :

1/ Remplacement de panneaux de signalisation routiers sur l'axe de la RD 25 et installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la RD 28 : coût 1 000 € HT - subvention sollicitée : 400 € HT (40%).

2/ Dans le cadre de l'opération de renforcement de la sécurité du secteur des commerces de Chèvremont (rue de Pérouse – centre du village) :

2.1/ Mise en œuvre d'un nouvel éclairage à proximité du passage piéton rue de Pérouse face à la boucherie : coût 2 943.50 € HT, subvention sollicitée (40%) : 1 177.40 € HT ;

2.2/ Installation d'un feu tricolore (asservie à la vitesse) : coût 15 534.00 € HT, subvention sollicitée (40%) : 6 213.60 € HT.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette proposition.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

### **11) Grand Belfort : désignation de commissaires pour la CCID**

Avec la constitution du « Grand Belfort Communauté d'Agglomération », il est demandé aux communes membres de proposer des commissaires pour la CCID.

En effet, les commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, doivent être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres.

Ces commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales du Grand Belfort ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal propose au Grand Belfort Communauté d'Agglomération les commissaires suivants :

<b>Commissaire titulaire proposé</b>	<b>Commissaire suppléant proposé</b>
(nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse)  Mme Fremy Maria  Née le 30/04/1958  à : Avilés  Espagne  42 ter Rue de Perouse  90340 Chevremont	(nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse)  M Huguenin Alain  Né le 04/11/1957  à : Audincourt 25000  1 Rue du petit bois  90340 Chevremont

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

## **12) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Conseil municipal doit débattre et faire part, par délibération, de son éventuelle opposition au transfert de la compétence PLU au Grand Belfort Communauté d'Agglomération avant le 27/03/2017.

**Proposition mise aux votes :**

**Pour : 0**

**Contre : 15**

**Proposition refusée.**

## **13) Questions et informations diverses**

**M. Fricker Didier demande que les convocations au conseil municipal soient envoyées plus tôt.**

**Une étude sécurité va être réalisée sur la commune en priorité vers les commerces du centre village.**

**Démolition de la CHOUGALANTE pendant les vacances de février.**

**Fermeture de la rue du cimetière pendant la démolition.**

**La séance est levée à 21 h 15.**